

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant Cej

Version 2017

Entre :

La Mairie d'Ambilly
Représentée par son Maire, Monsieur Guillaume Mathelier
Dont le siège social est situé Rue de la Paix, BP 722 à Ambilly

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La caisse d'Allocations familiales de Haute-Savoie
représentée par Monsieur Jean Jacques Delplanque, Directeur,
dont le siège est situé 2 rue Emile Romanet à Annecy

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement « Contrat enfance jeunesse » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Les modalités de financement

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

- Une action nouvelle dans le champ de l'enfance : Lieu d'accueil enfants parents d'Ambilly

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

L'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 2-1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- $(\text{montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,3264$ pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- $(\text{montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,09$ pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci.

En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01/01/2017.

Fait à Annecy, le 2 décembre 2017 en un exemplaire original

Pour le Directeur, la Directrice-Adjointe de la
Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie,
(cachet et signature)


**CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
DE HAUTE-SAVOIE 74-1
74987 ANNECY CEDEX 9**

Frédérique ROYON

Le Maire de la commune
d'Ambilly,
(cachet et signature)



Guillaume MATHÉLIER
JP VINCENTI
par délégation

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Contrat : 2015000222 Communes AMBILLY
 Module 001 : Ambilly
 Date d'effet : 01/01/2015

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	2015	2016	2017	2018	Total
Actions nouvelles	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludoteka-Maison des jeux Ambilly	4 416,99	4 416,99	4 416,99	4 416,99	17 667,96
		Relais assistants maternels	RAM AMBILLY	7 801,19	7 690,21	7 576,60	7 576,60	30 644,60
	Pilotage Jeunesse	Formation BAFA BAFD	Formations Bafa/Bafd	2 151,57	0,00	0,00	0,00	2 151,57
		Poste de coordination	Coordination jeunesse	6 021,53	0,00	0,00	0,00	6 021,53
TOTAL ACTIONS NOUVELLES				20 391,28	12 107,20	11 993,59	11 993,59	56 485,66

Module 002 : Ambilly Avenant Laep
 Date d'effet : 01/01/2017

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	2015	2016	2017	2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Laep			1 448,28	8 284,24	9 732,52
		TOTAL ACTION NOUVELLE					1 448,28	8 284,24

FINANCEMENT MAXIMUM AMBILLY 2015-2018

20 391,28	12 107,20	13 441,87	20 277,83	66218,18
------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------

Fait à Annecy, le 2 décembre 2017 en un exemplaire original

Pour le Directeur, la Directrice-Adjointe de la
 Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie,
 (cachet et signature)

**CAISSE D'ALLOCATIONS
 FAMILIALES
 DE HAUTE-SAVOIE 74-1
 74987 ANNECY CEDEX 9**

Frédérique ROYON

Le Maire de la commune
 d'Ambilly,
 (cachet et signature)



Guillaume MATHÉLIER

JP Vincenti par délégation

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

Typologie	Nom de l'action	Taux d'occupation de l'existant (1)	Nombre d'unités de référence de l'existant (1)	Capacité d'accueil de l'existant (1)	2015		2016		2017		2018	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil

Module 001 : Ambilly (date d'effet : 01/01/2015)

Actions nouvelles	Ludotèque - Maison des jeux Ambilly		892 h		1023 h	1023 h	1023 h	1023 h	1023 h	1023 h	1023 h	1023 h
	RAM AmbillyAlfa 3A		0,50 Etp		0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp
	Formations Bafa/Bafd				6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires	6 stagiaires
	Coordination jeunesse				0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp	0,50 Etp

Module 002 : Ambilly avenant Laep (date d'effet : 01/01/2017)

Action nouvelle	Laep									105 h		315 h
-----------------	------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	--	-------

(1) il s'agit de l'existant au 31 Décembre de l'exercice civil qui précède la signature de la convention initiale ou de l'avenant suivant le module concerné.

Fait à Annecy, le 2 décembre 2017 en un exemplaire original

Pour le Directeur, la Directrice-Adjointe de la
Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie,
(cachet et signature)

**CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
DE HAUTE-SAVOIE 74-1
74987 ANNECY CEDEX 9**

Frédérique ROYON

Le Maire de la commune
d'Ambilly,
(cachet et signature)


Guillaume MATHELIER

DD Vincenti per delegatos

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE N°2015-222

COMMUNE D'AMBILLY

Fiche projet flux d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents

DESCRIPTION

Nature : **Lieu d'accueil enfants parents**

Nom de la structure : Laep d'Ambilly

Adresse : 5 rue Aristide Briand – 74100 Ambilly

Gestionnaire : Mairie d'Ambilly

Partenaire du Cej qui finance : **collectivité**

Nom : *Mairie d'Ambilly*

Date d'ouverture de la structure : 01/09/2017

ANNEE 1 (soit en 2017)

Nombre d'heures d'ouverture par an : 70 h (14 semaines pour une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 5 h)

Nombre d'heures d'organisation : 5 h 30/ semaine soit 77 h pour 2017 (limité à 35 h pour les heures de fonctionnement)

Nombre d'heures de fonctionnement : 105 h

Nombre d'agents : 2 agents pour un temps de travail effectif de 10.5 h / semaine (accueil du public compris) soit 0.6 équivalents temps plein

Qualifications : Bpjeps et formation « Lieu d'Accueil Enfants Parents, ses spécificités, le cadre et la fonction d'accueillant »

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Dépenses	2017	Recettes	2017
Personnel	6 400	Participations familiales	0
Autres charges	4 810	Montant Prestation de service	2 458,05
		Part Msa	0
		Autres subventions	1 800
		Subventions versées par collectivité territoriale signataire du Cej	6 951,95
		Subvention Conseil départemental (- de 5 000 h)	
Total des dépenses	11 210	Total des recettes	11 210

ANNEE 2 (soit en 2018)

Nombre d'heures d'ouverture par an : 210 heures (46 mardi et 38 mercredi à 2h30 d'ouverture)

Nombre d'heures d'organisation : 5h30/ semaine soit 253 h pour 2018 (limité à 105 h pour les heures de fonctionnement)

Nombre d'heures de fonctionnement : 315 h

Nombre d'agents : 2 agents pour un temps de travail effectif de 10.5 h / semaine (accueil du public compris) soit 0.6 équivalents temps plein

Qualifications : Qualifications : Bpjeps et formation « Lieu d'accueil enfants parents, ses spécificités, le cadre et la fonction d'accueillant »

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Dépenses	2018	Recettes	2018
Personnel	21 000	Participations familiales	0
Autres charges	12 500	Montant Prestation de service	7 374,15
		Part Msa	0
		Autres subventions	0
		Subventions versées par collectivité territoriale signataire du Cej	26 125,85
		Subvention Conseil départemental (- de 5 000 h)	
Total des dépenses	33 500	Total des recettes	33 500

DESCRIPTIF DU PROJET

Parmi les souhaits et idées récurrents des habitants et joueurs qui se sont d'ores et déjà investis dans le projet participatif « ma ludothèque idéale », on trouve le besoin d'un espace accessible aux jeunes enfants et à leurs parents. Les constats faits par ailleurs (voir le projet de fonctionnement joint au présent avenant) plaident largement pour le développement d'actions et de structures permettant un accompagnement à la parentalité adapté et régulier.

Le Laep, conçu comme un lieu qui accueille de manière libre des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, futurs parents, grands-parents...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques à ce lieu apparaît dès lors comme un moyen cohérent s'intégrant parfaitement dans la dynamique et l'esprit de l'espace ludique..

Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep) est un service proposé et organisé par la commune d'Ambilly qui complète le projet éducatif de territoire et l'organisation des structures d'accueil enfance et jeunesse dont les objectifs principaux sont directement transposables au Lieu d'accueil enfants parents :

- **Assurer la continuité éducative pour tous les enfants :**
 - Consolider la place des familles ;
 - Développer le partenariat entre structures ;
 - Améliorer l'accès aux activités culturelles et de loisirs.

- **Mobiliser un réseau d'acteurs :**
 - Accompagner les structures vers une collaboration ;
 - Accompagner les projets individuels et collectifs en partenariat avec les professionnels en charge de la petite enfance.

- **Viser la complémentarité et l'équilibre des actions déclinées au sein de parcours éducatifs concertés.**

- Informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant.

- Proposer une offre d'accueil de qualité, diversifié et adaptée aux besoins des familles.

- Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

Les activités proposées sur place (dans le cadre d'une programmation pour laquelle les participants seront largement mis à contribution) sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir partagé, entre les enfants et les parents. Les enfants et leurs parents partagent un temps autour des jeux proposés ou des activités motrices au sein d'un espace dédié à une activité permettant l'apprentissage des règles : coins définis, des tapis de sol...

Le projet repose avant tout sur la recherche d'une dynamique partenariale autour de trois axes principaux :

- Encourager, favoriser et accompagner une dynamique de co construction en association largement le public bénéficiaire, les partenaires et toutes les personnes ressources à l'organisation et à la vie du Laep.

- Proposer une programmation à laquelle l'ensemble des personnes participantes pourront contribuer.

- Impulser une mise en réseau des acteurs locaux existants, afin de développer une cohérence de l'offre à l'échelle du territoire.